

VIE PRATIQUE

Déchets

Tri sélectif, collecte d'ordures ménagères, encombrants, déchetteries... Toutes les informations pratiques sur la gestion des déchets.

Le traitement des déchets

Ordures ménagères

- › Le jeudi matin (à sortir la veille).

Les poubelles ne doivent pas rester sur le trottoir une fois vidées.



coulombs-en-valois.-2024pdf.pdf (/sites/coulombs-en-valois.fr/files/media/downloads/coulombs-en-valois.-2024pdf.pdf)

PDF
5,56 Mo

Poubelles bleues et jaunes

- › Le lundi matin , les semaines paires jusqu'au 30 mars.
- › **À compter du 1er avril la collecte se fera le lundi après-midi.**
- › Le tri à la loupe

Les emballages en plastique

En plus des bouteilles, flacons, bidons vous pouvez désormais déposer dans votre bac de tri : les tubes en plastique (tube de dentifrice...), le polystyrène, les sacs, sachets et films ainsi que tous vos pots (pot de yaourt, de crème de fraîche...), boîtes et barquettes.

Les emballages en métal

En plus des boîtes de conserve, bidons, aérosols et cannettes en métal, vous pouvez maintenant jeter dans votre bac de tri tous les petits emballages métalliques. Il s'agit d'emballages comme les capsules de café, les tubes de crèmes ou les plaquettes de médicaments, les opercules, les gourdes (compote à boire...) et les sachets (café...).

Les cartons et les briques alimentaires

Tous les petits cartons vides et les briques alimentaires sont à trier. Pour les grands cartons il est préférable de se rendre en déchèterie, car ils sont susceptibles de créer des incidents sur la chaîne de tri.

Les papiers

Tous les papiers de lecture et d'écriture se recyclent : les journaux et magazines, les publicités et prospectus, les catalogues, mais aussi les enveloppes, les livres, les cahiers, les courriers et les lettres.

Déchets verts

Un dépôt de déchets verts a été créé pour les habitants de la commune.

Il est ouvert du 1er mars au 31 octobre de chaque année.

Les horaires sont le samedi uniquement de 9h00 à 12h00 sur présentation d'une pièce d'identité et de votre carte nominative qui donne droit à 12 passages (remise lors du premier passage).

Sont acceptés toutes tontes de gazon et les branchages de 5cm de diamètre maximum.

A compter du 1er avril et jusqu'au 30 novembre une collecte des végétaux est mise en place le mardi après-midi par la société Covaltri.

Points d'apport volontaire

Containers pour le verre

Des containers sont à votre disposition devant la station d'épuration à Coulombs-en-Valois. Vous pouvez y déposer vos bouteilles, pots de confiture, de mayonnaise, de moutarde, de condiments, de yaourt...

Les verres cassés et les ampoules se mettent avec les ordures ménagères.

Points de tri

De nouveaux points de tri sont à votre disposition dans de nombreuses surfaces.

- > Pour les lampes et ampoules.
- > Pour les piles.

Pour les vieux téléphones, matériels informatiques, télévisions, batteries de voiture, huiles moteur, matelas

s... utiliser les services de la déchetterie.

Peintures, vernis, colles, solvant doivent être déposés à la déchetterie de Meaux.

En cas de doute, utiliser la poubelle verte, ou mieux, se renseigner au 01 60 44 40 03 (du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

A partir du 1er Mars 2020 les pneumatiques des particuliers de véhicules légers et deux roues pourront être déposés en déchetterie : 1 seuil de dépôt a été fixé à 4 pneumatiques par jour et 8 par année civile.

Les filtres à huile des particuliers seront également collectés.

Encombrants

➤ **Mois de passage des encombrants :**

➤ **Février, Mai, Août, Novembre**

➤ Veuillez vous inscrire à l'avance!

➤ Prise de contact par les moyens suivants :

➤ **www.encombrants-covaltri77.com**

➤ **0 801 902 477**

➤ **encombrants@coved.fr**

Sont exclus : batteries auto, déblai, gravats, appareils sanitaires, chauffe-eau, gros électroménager, anciennes clôtures, déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, pesticides), produits contenant de l'amiante, déchets verts, objets électrique et électroniques, pneus, grands cartons.

Tous ces déchets peuvent être déposés aux déchetterie d'Ocquerre et de Monthyon.

Les déchets non collectés doivent être débarrassés du domaine public.

Les déchetteries

➔ [Les déchetteries les plus proches](#)

Un point de collecte des sapins est mis en place face à la mairie.